

Moins de nuisances sonores pour les riverains

Communiqué de presse | 01-09-2023 | 14:45

Moins de mouvements d'avion, moins de vols par an, moins d'avions bruyants la nuit, et privilégier autant que possible les pistes d'atterrissage qui limitent les nuisances causées aux riverains. Telles sont les mesures par lesquelles le cabinet souhaite réduire les nuisances sonores autour de Schiphol à partir de l'année prochaine. Aujourd'hui, le cabinet a soumis son plan à la Commission européenne, qui doit donner son avis.

L'année dernière, le cabinet s'est fixé pour objectif de créer un nouvel équilibre entre l'importance d'un aéroport international pour les Pays-Bas et la qualité du cadre de vie, notamment pour les riverains. À cette fin, les nuisances sonores autour de l'aéroport doivent être réduites de manière significative.

« L'aviation apporte beaucoup de choses merveilleuses aux Pays-Bas, à condition que l'on prête également attention aux effets négatifs pour les riverains autour de l'aéroport », a déclaré Mark Harbers, ministre de l'infrastructure et de la gestion de l'eau. « Nous présentons aujourd'hui les mesures qui peuvent être mises en œuvre en 2024 pour réduire la pollution sonore, comme annoncé l'année dernière »

Pour parvenir à un meilleur équilibre et réduire la pollution sonore, les mesures suivantes seront prises.

Arrêt de l'application anticipée

Depuis 2015, les normes de bruit autour de Schiphol ne sont pas appliquées si les dépassements résultent de l'utilisation des pistes qui causent le moins de nuisances aux riverains. C'est ce qu'on appelle "*l'application anticipée*". Cela signifie que le moins de personnes possible subissent des nuisances, mais comme les règles ne sont pas fixées, les normes de bruit et la situation juridique des riverains ne sont pas correctement réglementées. Les riverains ne peuvent pas invoquer l'application de la loi. En juin 2022, le conseil des ministres a décidé de mettre fin à cette situation et de reprendre l'application de la loi.

Afin de préserver autant que possible les effets positifs du système en termes de bruit et de sécurité, un règlement ministériel sera rapidement mis en place. Il y aura alors de la place pour un maximum de 460 000 mouvements d'avions sur une base annuelle. Le Conseil social de Schiphol a émis une recommandation positive le 28 août et a indiqué que, dans l'ensemble, le système pourrait avoir un effet positif sur la perception des nuisances par les résidents. Cela permet d'adopter le règlement ministériel à court terme, afin de tenir compte de la répartition du nombre de vols disponibles à Schiphol. Le règlement définitif sera bientôt publié au Journal officiel.

Réduction du nombre de vols

Si, en tant que pays européen, vous souhaitez réduire la capacité d'un aéroport, une procédure doit être suivie, la procédure dite d'approche équilibrée.

Les Pays-Bas sont le premier pays à suivre cette procédure dans cette mesure. Cette procédure comprend une phase de consultation, au cours de laquelle toutes les parties prenantes peuvent faire part de leurs réactions aux plans proposés. De nombreuses réponses ont été reçues de la part des compagnies aériennes, de Schiphol, des riverains et des organisations environnementales. Toutes les contributions ont été pesées et évaluées en termes d'impact et de faisabilité.

C'est sur la base de cette analyse que le ministère a élaboré le projet final :

- Utiliser des avions plus silencieux la nuit (entre 23 heures et 7 heures)
- Limiter davantage l'usage des pistes qui, dans l'ensemble, entraînent une plus grande pollution sonore.

- Limiter le nombre de vols de nuit à 28 700 mouvements de vol (le maximum était de 32 000).
- Limiter le nombre de vols par an à 452 500 mouvements de vol (le maximum était de 500 000, mais la pandémie de grippe aviaire a entraîné une baisse du nombre de vols).
- Les mesures doivent maintenant obtenir l'aval de la Commission européenne pour pouvoir être mises en œuvre. Après avoir reçu cet avis, le cabinet pourra prendre une décision à ce sujet.

Prendre des décisions pour atteindre l'objectif en matière de bruit.

Cet ensemble de mesures permet de réduire le bruit d'environ 15 % par période de 24 heures et de 15 % la nuit. Cela signifie que pour atteindre l'objectif de 20 % de personnes non gênées par le bruit, des mesures doivent encore être prises pour atteindre les 5 % restants. Les résultats de la consultation ont révélé des mesures susceptibles d'entraîner une réduction considérable du bruit. Toutefois des obstacles demeurent. Soit ces dernières ne peuvent pas être prises dans le cadre de la procédure actuelle (comme une fermeture nocturne partielle de Schiphol), soit leur mise en application prendrait trop de temps et ne conduirait donc pas à une réduction de la pollution sonore en 2024 (par exemple l'achat d'avions plus silencieux).

Afin de réduire davantage les nuisances sonores, le projet de fermeture nocturne partielle de Schiphol est en cours d'examen. Le ministère étudie les conséquences de cette fermeture, dans le cadre d'une analyse d'impact. Le cabinet pourra ensuite décider des prochaines étapes.